



Paris, le 20 novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, présente le plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants intitulé :

« Je veux en finir avec la violence. Et vous ? »

Après le lancement des travaux sur les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant et l'annonce de la Stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants constitue le troisième pilier du pacte pour l'enfance annoncée pour l'automne par Adrien Taquet à sa prise de fonctions.

Neuf mois après sa nomination en tant que secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance auprès d'Agnès Buzyn, Adrien Taquet annonce aujourd'hui à l'occasion des **30 ans** de la Convention internationale des droits de l'enfant les **22 mesures** d'un plan de lutte contre les violences faites aux enfants mobilisant l'ensemble du gouvernement et des ministères. Afin de valoriser la parole de l'enfant, le Secrétaire d'Etat a souhaité que le titre et les cinq axes du plan soient rédigés à la première personne :

1. **OUVREZ LES YEUX, PARLEZ-MOI**
Sensibiliser, former et informer
2. **ÉCOUTEZ-MOI ET AGISSEZ**
Recueillir la parole, favoriser repérage et signalements
3. **OÙ QUE J'AILLE, PROTÉGEZ-MOI**
Mieux protéger les enfants dans leur quotidien
4. **AIDEZ-MOI À EN SORTIR**
Mieux accompagner les enfants victimes
5. **FAITES QUE ÇA N'ARRIVE PAS**
Prévenir le passage à l'acte et la récurrence

Le nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants traduit un objectif : protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire.

Les mesures permettant de répondre à ces enjeux figurent dans le plan et la synthèse joints à ce communiqué :

1. Investir le temps périscolaire en s'appuyant sur les associations.
2. Renforcer la prévention des violences sexuelles à l'école.
3. Porter aux parents des messages de prévention avant même l'arrivée de l'enfant.
4. Renforcer les moyens du n° enfance en danger/119 : objectif zéro appel sans réponse.
5. Améliorer le travail en réseau des professionnels et renforcer les cellules de recueil des informations préoccupantes.
6. Déployer des unités d'accueil et d'écoute spécialisées dans l'ensemble du territoire.
7. Désigner des équipes pédiatriques référentes pour repérer, constater les violences et prendre soins des mineurs victimes.
8. Organiser des formations communes dès 2020 pour renforcer la coopération entre professionnels de terrain.
9. Renforcer la répression contre les auteurs condamnés pour des faits de consultation habituelle, acquisition ou détention d'images pédopornographiques.
10. Garantir un contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels exerçant une activité au contact habituel d'enfants.
11. Mieux lutter contre la maltraitance et les violences en établissements.
12. Lutter contre l'exposition des enfants à la pornographie.
13. Lutter contre les violences sexuelles dans le milieu du sport
14. Garantir à chaque enfant victime une évaluation de ses besoins et l'accès à un parcours de soins gradués.
15. Création de cinq nouvelles unités spécialisées dans la prise en charge du psycho-traumatisme dès 2020.
16. Réunir en 2020 les comités locaux d'aide aux victimes au format « lutte contre les violences faites aux enfants ».
17. Expérimenter un numéro unique d'écoute et d'orientation pour les personnes attirées sexuellement par les enfants pour éviter le passage à l'acte.

18. Développer la recherche pour évaluer les actions de lutte contre la récidive.
19. Renforcer les données sur les violences subies dans l'enfance.
20. Mieux déceler les morts d'enfants de 0 à 6 ans résultant de violences intrafamiliales.
21. Soutenir l'Observatoire des morts inattendues du nourrisson.
22. Appréhender les nouvelles formes de prostitution des mineurs.

L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi d'exécution en interministériel.

Adrien Taquet : *« S'attaquer aux violences faites aux enfants n'est pas seulement une urgence au regard de la situation actuelle, c'est un impératif pour que la France soit à la hauteur de ce que nous entendons collectivement représenter en tant que pays. Le plan que je présente aujourd'hui au nom du gouvernement poursuit cet objectif et ne l'atteindra qu'à une condition : la mobilisation de l'ensemble de la société pour que la lutte contre ces violences devienne un enjeu de société et un combat prioritaire pour les années 2020. »*

Contact presse :

Service de presse d'Adrien Taquet

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr – 01 40 56 84 92